



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique energetique

Question écrite n° 60884

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard remercie M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur de sa réponse à la question n° 54100 relative à la faible proportion d'électricité d'origine éolienne dans la production française, publiée le 25 mai 1992. Mais il attire son attention sur le fait que les coûts mentionnés pour les différentes sources de production d'électricité (éolienne, nucléaire et charbon) sont globaux et ne permettent pas des comparaisons détaillées. Il faudrait, pour donner tout son intérêt à la comparaison, prendre en considération l'intégralité des coûts mis en jeu en y incluant pour chacun les frais de destruction, de stockage ou de recyclage des éventuels déchets, les surcoûts résultant de l'immobilisation d'installations du fait par exemple de problèmes techniques mal maîtrisés, enfin les coûts de dépollution et ceux d'éventuelles dégradations de l'environnement générées par les installations. De plus, repousser « dans le courant du siècle prochain » le moment où il serait possible que l'énergie éolienne assure une part des besoins de la France en électricité est en net recul sur les termes de la publication du ministère de l'environnement « Acteurs environnement » dans laquelle en octobre 1991 on pouvait lire, page 6 : « La prise de conscience écologique ainsi que les perspectives de 1993 (un certain nombre de pays d'Europe utilisent déjà largement cette énergie) ouvrent la voie d'un plan national de renouvellement de l'énergie dans lequel les éoliennes pourraient jouer un rôle important. » Il lui demande en conséquence le détail des coûts de production de l'électricité de différentes origines et s'il envisage, en liaison avec sa collègue en charge de l'environnement, de travailler au volet éolien du plan susmentionné sans attendre le siècle prochain.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'industrie et du commerce extérieur (direction de l'électricité, du gaz et du charbon) a établi en 1990 le coût complet de l'électricité produite dans des centrales nucléaires, au charbon ou au gaz. Ces coûts prennent en compte l'intégralité des charges afférentes à chaque technologie (études, construction du moyen de production et des moyens annexes nécessaires à son fonctionnement, frais financiers du capital investi, assurances provision pour déclassement et démantèlement de l'installation, mise en œuvre, achat, transport, stockage et traitement du combustible, traitement et élimination des déchets, redevances au titre de l'environnement). Les coûts complets du kWh produit en base sont, en 1992 : nucléaire : 23-25 centimes/kWh ; charbon : 30-36 centimes/kWh ; cycle combiné au gaz naturel : 31-48 centimes/kWh. Une analyse aussi approfondie n'existe pas pour l'électricité d'origine éolienne. On peut toutefois indiquer que le prix de revient du courant fourni par les centrales récemment implantées sur notre territoire serait de l'ordre de 60 centimes/kWh sans les subventions élevées dont elles ont bénéficié. Aussi, la politique suivie en matière d'énergies renouvelables met-elle moins l'accent sur la multiplication d'opérations coûteuses pour la collectivité que sur le développement technique qui permettra de hâter le jour où ces énergies seront compétitives et donc largement diffusables. Ceci n'exclut pas, bien au contraire, la promotion des énergies renouvelables dans les départements d'outre-mer, où elles sont d'ores et déjà parfaitement compétitives par rapport aux centrales à énergie fossile. C'est le cas notamment des chauffe-eau solaires, des centrales hydroélectriques ou encore des centrales thermiques brûlant la bagasse.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60884

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1992, page 3619